



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 18 juillet 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 09 juillet 2024, réf N° 1/2023/0098/179, la société

CREOS LUXEMBOURG

a eu l'autorisation pour l'installation d'un poste de transformation à Sanem, 19, rue Uerschterhaff.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de quarante jours à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **18 juillet 2024 au 27 août 2024 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tama Manon Gréven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz